



MINISTÈRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**BIENVENUE
EN
NOUVELLE-CALEDONIE**

**Guide d'accueil
2025**

SOMMAIRE



RESTAURATION

Page 5

Quelles solutions ?

À qui s'adresser ?



LOGEMENT

Page 6

Aides et Prêts

A qui s'adresser ?



FAMILLE ENFANCE

Page 7

Aides aux études / activités sportives



VACANCES LOISIRS

Page 8

Les séjours



ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Page 9

A votre écoute

AIDE FINANCIERE

En cas de difficulté

Pour un évènement particulier



COMPLEMENTAIRE SANTE

Page 10

Votre délégation

Le Secrétariat Général et plus particulièrement la Sous-Direction des Politiques Sociales et des Conditions de Travail gère les prestations d'action sociale au sein des Ministères Économiques et Financiers (MEF).

Depuis le 1er janvier 2017, une circulaire de la fonction publique a étendu l'accès aux agents affectés et/ou domiciliés dans les collectivités d'outre-mer aux prestations d'action sociale interministérielle.

De son côté, le ministre de l'économie et des finances a décidé d'étendre l'action sociale ministérielle dans les collectivités d'outre-mer afin que les agents qui y sont affectés puissent bénéficier des actions engagées en matière d'action sociale.

Pour mettre en œuvre ce déploiement de l'action sociale dans les collectivités d'outre-mer, 2 déléguées locales ont été recrutées en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie.

Mise à disposition auprès de la Sous-direction des politiques sociales et des conditions de travail du Secrétariat général des ministères économiques et financiers, votre déléguée a pour mission la mise en œuvre locale des prestations de l'action sociale ministérielle comme celles qui existent en métropole :

- La restauration,
- Le logement,
- L'enfance,
- Les vacances et loisirs,
- Les situations difficiles dans le cadre de l'assistance de service social.

Votre déléguée assure le secrétariat, la préparation des réunions du conseil local de l'action sociale (CLAS), appuie le Président du CLAS dans l'animation du dialogue social. Elle propose et met en place un programme d'actions locales en fonction du budget alloué chaque année.

Votre déléguée est le point de contact des services locaux et des agents dont elle assure la bonne information des différentes prestations.

Le programme annuel d'actions locales et toutes les activités sont déclinés sur la plaquette jointe en annexe de ce guide.

Vos contacts

Déléguée Locale de l'Action Sociale

4 rue Paul Montchovet
98800 NOUMEA
27 92 20 / 97 34 66
actionsociale988@finances.gouv.fr

Assistante de service social

9 bis rue de la République
98800 NOUMEA
20 02 72 / 79 72 06

Médecine de prévention

Emergency Medical Care Pacific (EMCP)
15 rue Edouard Glasser
98800 NOUMEA
23 75 06
andre.monnerville@emc-pacific.com

Psychologue

62 route du Port Despointes
Faubourg Blanchot
98800 NOUMEA
75 85 55
camille.pontiere@hotmail.fr

LE CONSEIL LOCAL DE L'ACTION SOCIALE (CLAS)

Président : Directeur régional des Douanes

Représentants des personnels :

> 5 sièges FO



RESTAURATION

Les avantages

Un support moderne

La carte fait appel à des normes de sécurité comparables aux règlements par cartes bancaires



Des règlements au franc près

Avec la carte, vous êtes débité du montant exact à payer dans la limite de votre plafond quotidien.

Conservez vos titres repas

En cas de perte ou vol, vous avez la possibilité de faire opposition sur votre carte et ainsi préserver le solde de titres-repas restant sur votre compte.



Un espace personnel

Vous disposez d'un Espace personnel sécurisé pour interroger en temps réel le solde de votre carte et consulter l'historique de vos dernières transactions.



LA RESTAURATION



Depuis le 1^{er} octobre 2018, tous les agents peuvent bénéficier du titre restaurant dématérialisé via la carte chèque déjeuner calédonien. Il est accepté dans le réseau d'établissements affiliés à NEOCARTE NC.

Depuis peu, avec ses nouvelles cartes et sa nouvelle application mobile, NEOCARTE rentre dans l'ère du **Sans contact**.

La valeur faciale du titre restaurant est de 750 CFP.

Pour adhérer au dispositif financé à 50% par le SF MEF, contactez la déléguée.



Sur votre espace personnel via : <https://www.neocarte.nc/>



LOGEMENT



LOGEMENT



Des aides financières et des prêts existent pour financer l'installation, l'amélioration du logement, l'adaptation du logement lié au handicap, le logement d'un enfant étudiant en France ou à l'étranger et même l'accession à la propriété.

Les prêts sont accordés sans intérêts et, à l'exception du prêt pour l'adaptation du logement des personnes handicapées et du prêt sinistre immobilier, les prestations sont délivrées sous conditions de ressources.

Celles-ci sont calculées sur vos revenus désindexés.

Attention : le taux d'endettement ne doit pas dépasser 33,33%.

Les caractéristiques (montant, durée de remboursement) de certaines prestations dépendent de zones géographiques. **Les communes des DROM-COM sont classées dans la zone géographique 2.**

Toutes les prestations - en dehors de l'aide à l'installation - sont ouvertes aux agents retraités.

Une calculatrice disponible en ligne vous permet d'évaluer vos droits à prestations.

La déléguée peut vous aider dans vos démarches.



<https://www.asfl.finances.gouv.fr/>



FAMILLE ENFANCE

A.P.O.M. (Aide à la Parentalité Outre-Mer)

Dispositif spécifique DROM-COM



Aide financière, sous conditions de ressources, versée directement aux agents pour financer tout ou partie des dépenses de :

- > garde à domicile ou hors du domicile, (ex : garderie périscolaire)
- > le transport scolaire,
- > le soutien scolaire ou des cours à domicile.

L'aide est ouverte pour vos enfants âgés de 6 à 14 ans révolus (17 ans pour les familles monoparentales ou en cas d'enfant porteur de handicap), dans la limite d'un plafond de 500 euros par an et par enfant.

Cette prestation se substitue au Chèque Famille versé en métropole sous forme de CESU.

Les démarches sont dématérialisées via la plateforme Démarche-simplifiées.

Accès en ligne sur le lien suivant : [Aide à la parentalité en Outre-Mer au Ministère de l'Economie et des Finances · demarches-simplifiees.fr](https://demarches-simplifiees.fr)

LE CHEQUE SPORT FINANCES

Le Chèque Sport Finances est une aide financière qui s'adresse aux agents, parents d'enfants âgés de 12 à 17 ans révolus.

Elle se présente sous la forme d'un chèque permettant de régler les activités physiques et sportives.

Le bénéfice du Chèque Sport Finances de 50 € ou 80 € est soumis à conditions de ressources, en fonction du RFR. Pour le calcul du RFR, il convient d'appliquer 30% d'abattement sur le Revenu Net Global Imposable.

Etudes supérieures en France ou à l'étranger

Le MEF ouvrent à leurs agents, la possibilité de bénéficier **d'une aide ou d'un prêt** pour financer les dépenses liées à l'installation dans un logement. Ces prestations sont attribuées sous conditions de ressources par **l'ASF Logement**.

Pour plus d'information, rendez-vous sur le site de l'ASF Logement : **AIDES ET PRÊTS**



VACANCES LOISIRS



VACANCES LOISIRS

L'**Action Sociale Finances Vacances** participe aux séjours de vacances proposés par l'Association les Villages de Magenta (ALVM).

L'ALVM propose des séjours de vacances pour vos enfants de 6 ans à 17 ans, sur l'ensemble du territoire et les îles Loyautés.

2 séjours vous sont proposés dans l'année, en octobre et à la période estivale (décembre à février).

Un mail d'information pour les inscriptions est envoyé vers la mi-juillet.

Les modalités de participation financière de **l'Action Sociale Finances Vacances (ASFV ex EPAF)**.

- > 50 % du séjour pour les foyers ayant un revenu fiscal inférieur à 60 000 €.
- > 25 % du séjour pour les foyers ayant un revenu fiscal supérieur à 60 000 €.

Ci-après le calendrier scolaire de l'année

Année Scolaire 2025

- ✦ **Rentrée scolaire des enseignants :**
Vendredi 14 février 2025
- ✦ **Rentrée scolaire des élèves :**
Lundi 17 février 2025
- ✦ **Vacances 1ère période :**
Samedi 5 avril au dimanche 20 avril 2025
- ✦ **Vacances 2ème période :**
Samedi 7 juin au dimanche 22 juin 2025
- ✦ **Vacances 3ème période :**
Samedi 9 août au dimanche 24 août 2025
- ✦ **Vacances 4ème période :**
Samedi 11 octobre au dimanche 26 octobre 2025
- ✦ **Début des vacances d'été :**
Samedi 20 décembre 2025



ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

ASSISTANTE DE SERVICE SOCIAL



Votre assistante de service social assure une permanence :

> Tous les lundis, dans le bureau de la déléguée locale de l'action sociale, 4 rue Paul Montchovet au 1er étage de la DFIP.

Les autres jours au Haut-Commissariat, 9 bis rue de la République, au centre-ville.

Dans le cadre des actions locales, la délégation locale de l'action sociale finance :

20 consultations psychologiques gratuites dans l'année.

Pour prendre rendez-vous avec la psychologue, vous pouvez contacter l'assistante de service social :

TEL 23 25 32 / 79 72 06



Les agents confrontés à une situation financière gravement déséquilibrée peuvent être aidés financièrement sous la forme d'une aide non remboursable ou d'un prêt social.

Cette aide revêt un caractère exceptionnel, attribution sur dossier, avec justificatifs à l'appui.

Le dossier est instruit par l'assistante de service social.



COUVERTURE MALADIE



COMPLEMENTAIRE SANTE

Il n'y a pas de référent MGEFI en Nouvelle-Calédonie. Toute demande d'informations relatives à votre contrat d'adhérent est à adresser à contratspecifiques@mgefi.fr.



QUI CONTACTER ?

Déléguée locale de l'action sociale

actionsociale.988@finances.gouv.fr

**Délégation locale de de l'action sociale de
« Nouvelle-Calédonie »**

 **4 rue Paul Montchovet - Port Plaisance**

 **27 92 20 ou 97 34 66**